

## **Id TARIFICATION**

## TARIFS au 1er septembre 2025

### Périscolaire - Tarifs par prestation

	Matin	Restauration	Soir
Chaussin	0.75 à	4.93 à	1.50 à
	0.90 €	5.08 €	1.65€

#### Vacances – Exemple pour une journée avec repas (9h/17h)

Tarif minimum	Tarif maximum			
5.52 €	13.43 €			
Mercredi journée avec repas				
5.91 €	14.81 €			

Durant les vacances et le mercredi, pour les familles extérieures à la commune et à la communauté de communes, le tarif de l'accueil sera majoré de 15%.

La collectivité, la communauté de communes. la Caisse d'Allocations Familiales du Jura et la Mutualité Sociale Agricole de Franche Comté participent au financement de la structure.

## Id FACTURATION

- La facture est établie en fin de mois. Le paiement s'effectue le mois suivant, auprès de la directrice en espèces, chèques, chèques vacances ANCV, CESU ou virement. • Toute heure entamée est due. Pour chaque quart d'heurederetardunepénalitéde5€seraappliquée.
- En cas de non-paiement, dans un délai mois. votre dossier sera transmis notre service contentieux.

# Le **REGLEMENT**

règlement Le complet est disponible au centre ou sur le Portail Familles. Conditions d'annulation:

Soucieux de faire vivre pleinement à l'enfant la concrétisation de ses projets et d'augmenter la qualité pédagogique de nos actions, il est obligatoire d'inscrire vos enfants au moins 2 jours par semaine ou 4 demi-journées. Pour les sorties, les enfants inscrits régulièrement seront • Les prestations prioritaires.

et les repas non décommandés au moins

une semaine à l'avance seront facturés

• l'absence de l'enfant doit être signalée à la directrice du centre le jour même avant 8h00, l'annulation sera prise en compte, à partir du deuxième jour d'absence et sur présentation d'un certificat médical dans les 48 heures qui suivent l'absence.

Enfants atteints de troubles de la santé Dans le cadre d'un PAI (projet d'accueil individualisé), nous pouvons accueillir des enfants atteints de maladies chroniques, d'allergies et d'intolérances alimentaires au sein de la structure et notamment en restauration. Pour tous renseignementscontacterleresponsableducentre.

#### Accueil de loisirs les Choucassins

9 rue des écoles - 39120 CHAUSSIN 2 09.67.03.71.44 ou 07.67.98.98.54 leschoucassins@gmail.com















# **ACCUEIL DE LOISIRS LES CHOUCASSINS CHAUSSIN**

es Francas, association d'Education Populaire, complémentaire

de votre collectivité pour accueillir tous les enfants, les jeunes et leur proposer des activités éducatives.

l'école publique sont partenaires

epuis 80 ans, Les Francas portent dans leur action les valeurs basées sur l'humanisme, la liberté, la laïcité, l'égalité des droits et des devoirs, la justice, le respect mutuel, l'autonomie, la responsabilité, la solidarité, la démocratie et la paix...... et affirment leur attachement à la République, à ses valeurs et ses principes : indivisible, laïque, démocratique et sociale.

es Francas contribuent à l'éducation des enfants et des jeunes pour que progressivement, ils puissent exercer leur autonomie, leur responsabilité, leur citoyenneté et s'insérer au mieux dans la société de demain.

#### Francas du Jura

8 bis rue Sébile - 39000 Lons-le-Saunier 03.84.24.35.22 - contact@francasdujura.fr





Commune de Chaussin





### Le CENTRE DE LOISIRS

- En périscolaire, il reçoit tous les enfants scolarisés à Chaussin de la maternelle au CM2.
- En extrascolaire, il accueille les enfants de 3 à 12 ans de Chaussin et des environs.

### Les activités

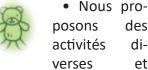


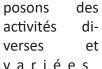


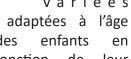




















#### fournir **Documents** OU le **Familles** rentrer sur **Portail**

- Fiche de renseignements et fiche sanitaire de liaison(àmettreàjourdèsquecelaestnécessaire)
- Photocopie des vaccinations du carnet de santé
- N° d'allocataire CAF, MSA et/ou votre avis d'imposition sur les ressources 2023
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- d'identité Photo de l'enfant

# J'y VAIS, je m'inscris

 La première inscription se fait auprès de la responsable au moins une semaine avant la présence de l'enfant à l'accueil de loisirs, (dernier délai mardi 9h00, pour la semaine suivante).

inscriptions suivantes se font obligatoirement sur le Portail Familles qui vous permet d'inscrire, modifier vos réservations. ou compléter votre dossier administratif. https://francas39-chaussin.portail-defi.net/

# es vacances

de 7h30 à 18h00

Le

- En journée complète avec ou sans repas.
- En demi-journée sans repas. Accueil échelonné de 7h30 9h00 13h30 14h00. de et Départ échelonné de 11h30 17h00 18h00. 12h00 et de
- L'Accueil de Loisirs fonctionne toute l'année sauf durant le mois d'août et les vacances de Noël.

## Le **PÉRISCOLAIRE**

matin de 7h30 à 8h30

l'école maternelle, de 7h30 à 8h30 l'accueil de loisirs, pour l'école élémentaire de 7h30 à 8h40

- échelonné. Accueil
- Mise en place de coins jeux et d'ateliers créatifs, au choix, pour permettre à l'enfant de commencer la journée dans de bonnes conditions.
- L'équipe d'animation enfants l'école. accompagne les

#### Le midi avec repas

• L'équipe d'animation prend en charge

les enfants après l'école (les enfants de l'école maternelle arrivent et repartent en bus).

- Le repas se déroule à l'accueil de loisirs,
- Mise en place d'objectifs spécifiques temps de restauration notamment

L'inscription restauration doit être effectuée le mardi 9h00, dernier délai, pour la suivante. Toute inscription hors délai ne sera pas prise en compte.

gaspillage sensibilisation au non alimentaire et la découverte des saveurs.

Des des ieux et activités sont proposés après avant ou repas.

#### Le soir de 16h15 à 18h30

### Al'Accueil de Loisirs, pour tous les enfants inscrits

- L'équipe d'animation prend en charge les enfants inscrits, directement à la sortie des écoles.
- Un goûter De 7h30 à fourni par 18h30 en journée l'Accueil.
- complète avec repas. De Mise 7h30 à 12h et de 13h00 à 18h30 place en en journée sans repas. • En dede coins mi-journée avec ou sans repas. et ieux Accueil échelonné de 7h30 à 9h et d'ateliers créatifs. de 13h00 à 14h00, Départ éche-
- Départ lonné de 11h30 à 12h et de échelonné. 17h00 à 18h30.



